

✓

ÉTAT DE SITUATION DES ÉCOLES LIBRES DU DIOCÈSE

Paroisse de *S^t Mathieu de Quimper*

ÉCOLE DE (Garçons ou Filles) _____

TENUE PAR (Indiquer la Congrégation) *les frères des écoles chrétiennes*

1° Depuis quelle époque l'école est-elle établie ? — Par quels moyens a-t-on fait les frais du premier établissement ?

*L'école libre de St Joseph a été fondée en septembre 1880 -
C'est par des souscriptions et des quête qui ont fait les frais du pre-
mier établissement -*

2° Qui est propriétaire de l'immeuble ? — Est-ce une congrégation, un particulier, un certain nombre de personnes formant société civile ? — Citer les titres de propriété.

Les Pères Jésuites sont propriétaires de l'immeuble -

3° Si l'immeuble servant d'école est tenu en location : dire au nom de qui le bail est fait, quel en est le prix, quelle en est la durée, à qui appartient l'immeuble : est-ce à un particulier ou à la Fabrique ?

*L'immeuble est tenu en location. C'est le comité qui
paie la location, 400 f par an - Le bail va être renouvelé prochainement, après l'achèvement du nouveau local, dans le même
enclos des Pères jésuites -*

4° Quel est le nombre de Frères ou de Sœurs dirigeant l'école ? — Combien compte-t-elle d'élèves ? — Quelle est la proportion entre les élèves payant la rétribution scolaire et ceux qui sont admis gratuitement ? — L'école a-t-elle des pensionnaires ? — Combien ? — Des chambriers ? — Combien ? — Quelle est leur rétribution aux uns et aux autres ?

Trois frères dirigent l'école. Elle compte actuellement 212 élèves. La plupart des élèves ne paient rien. Les rétributions scolaires de l'année dernière se sont élevées à environ 350 fr. — L'école n'a ni pensionnaires ni chambriers —

5° Quel est le montant des traitements attribués aux Frères ou aux Sœurs, et comment y est-il pourvu ? — Y a-t-il lieu d'améliorer les conditions du contrat devenu onéreux pour les fondateurs et trop avantageux pour la congrégation enseignante, par suite de la prospérité de l'école.

Le traitement de chaque frère est de 700 fr. Il y est pourvu principalement par des quêtes et les cotisations de la congrégation de la Doctrine chrétienne.

6° L'école est-elle grevée de dettes ? — Proviennent-elles du premier établissement ou de l'insuffisance des ressources annuelles ? — Comment espère-t-on y pourvoir ?

L'école n'a pas de dettes.

7° Craint-on, faute de ressources, de voir se fermer l'école ? — Quels moyens prendre pour éviter ce malheur ?

Les quêtes rapportant moins et les dons étant plus rares, on peut craindre que dans quelque temps les ressources fassent défaut.

8° S'il n'y a pas d'école libre dans la paroisse, ne prévoit-on pas qu'il soit possible d'en établir une ? — Quelles ressources aurait-on de disponibles pour cette œuvre ? — Aurait-on la pensée de faire l'école pour la paroisse ou pour la région ?